

**Arrêté n° DS 20-08-2018-02 portant délégation de signature
Madame Christine BARON, Assesseur à la recherche
UFR Lettres et Langues**

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Lettres et Langues en date du 19 juin 2018, portant élection de Madame Hélène YECHE, Directrice de l'UFR à compter du 20 août 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Lettres et Langues en date du 19 juin 2018, portant élection de Madame Christine BARON, Assesseur à la recherche de l'UFR à compter du 20 août 2018 ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Christine BARON, Assesseur à la recherche de l'UFR Lettres et Langues, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les autorisations d'inscription en master ;
- Les autorisations d'inscription en doctorat ;
- Les autorisations de présenter une thèse ou un ensemble de travaux de soutenance ;
- Les autorisations de reproduction de thèse ;
- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;

Article 2 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Christine BARON, Assesseur à la recherche de l'UFR Lettres et Langues, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;

Article 3 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 4 septembre 2018
Le délégataire,

Madame Christine BARON

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poitiers le 20 août 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

07. SEP. 2018

Direction des affaires juridiques